

## Message du Conseil communal au Conseil général du 15 décembre 2025

### Point No. 8.2.1 de l'ordre du jour

#### Crédit d'investissement relatif à la création d'un collecteur d'eaux usées sous la voie CFF à Domdidier

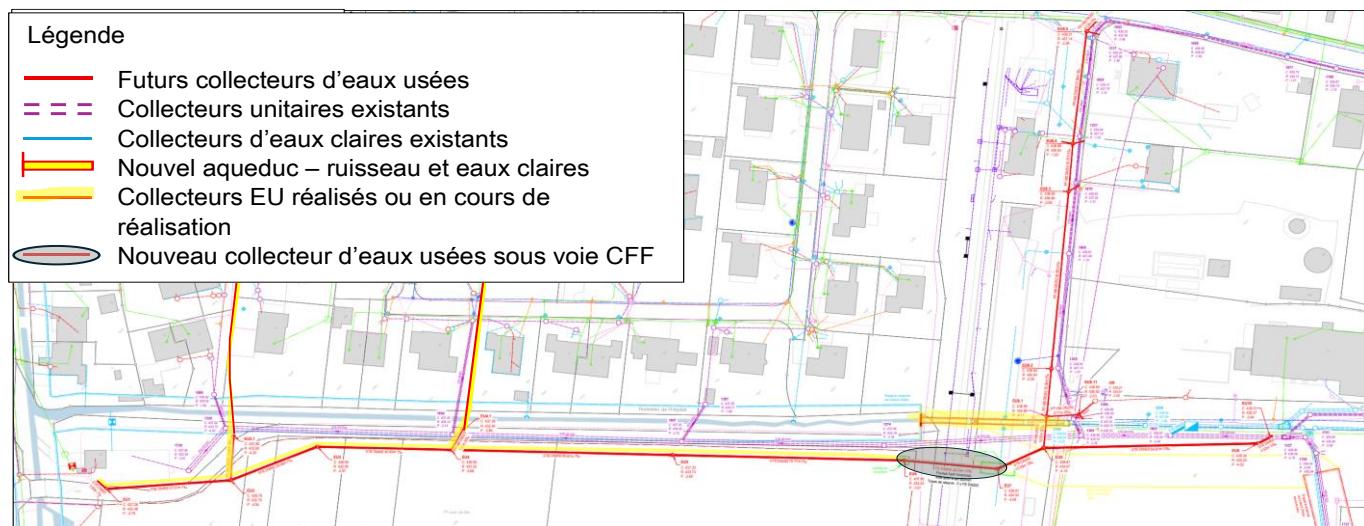
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseiller généraux,

Le Conseil communal a l'avantage de soumettre à votre examen et à votre approbation le crédit d'investissement relatif à la création d'un collecteur d'eaux usées sous la voie CFF à Domdidier.

#### 1. Introduction

La Commune de Belmont-Broye poursuit la mise en séparatif de son réseau d'eau claire (EC) et usée (EU). A ce jour, les travaux entrepris au village de Domdidier depuis 2016 ont permis une mise en séparatif d'environ 73% du réseau communal de collectage des eaux usées. En prévision de la réalisation de la STEP régionale à l'horizon 2030, le Conseil communal a fixé l'objectif d'améliorer la mise en séparatif des collecteurs communaux afin de réduire les coûts de fonctionnement facturés à la Commune. Ces coûts sont calculés en fonction du volume d'eau que nos collecteurs amène à la STEP. La création de ce collecteur d'eaux usées sous la voie CFF à Domdidier s'inscrit donc dans la planification décidée par le Conseil communal.

#### Situation mise en séparatif secteur sous gare et gare CFF



Actuellement, deux collecteurs passent sous la voie CFF : l'un en système unitaire et l'autre destiné aux eaux claires provenant du ruisseau du Four. La création de ce nouveau collecteur d'eaux usées permettra de délester le collecteur unitaire et de mettre en séparatif l'ensemble du secteur.

D'importants travaux de mise en séparatif ont déjà été réalisés ou sont en cours, notamment : la séparation des collecteurs EU/EC du lotissement Sous-Gare, la réalisation d'un nouveau collecteur EU le long du ruisseau de l'Epena, ainsi que la réfection de l'aqueduc passant sous la voie CFF.

Pour l'ensemble de ces travaux, le Conseil général a déjà octroyé des crédits à hauteur de CHF 2'110'000, dont : CHF 1'760'000 pour la mise en place d'un nouveau collecteur EU le long du ruisseau de l'Epena et la mise en séparatif des collecteurs EU/EC du lotissement Sous-Gare, ainsi que CHF 350'000 pour la reconstruction de l'aqueduc sous la voie CFF.

La création de ce nouveau collecteur EU permettra, dans les prochaines années, la mise en séparatif des collecteurs situés sous la route de St-Aubin, entre le giratoire du centre village et la voie CFF, ainsi que sous la route de la Gare

## **2. Travaux prévus**

La mise en place de collecteur se fera par fonçage. Le fonçage de canalisation est une technique de pose de canalisations souterraines sans tranchée qui consiste à pousser des tubes en acier dans le sol à l'aide d'un marteau pneumatique ou de vérins. L'utilisation de cette technique est une exigence des CFF.

La réalisation du collecteur EU se fera, dans le courant du printemps 2026, en même temps que les travaux de réfection du pont de l'Arbogne par les CFF. La Commune n'aura ainsi pas à indemniser les CFF pour la fermeture de la voie et les perturbations du trafic qu'engendrera la mise en place du collecteur.

Le crédit d'investissement relatif à la création de ce collecteur EU d'un montant CHF 880'000.00 comprend les frais et honoraires d'expertise, de géomètre, le fonçage et le terrassement.

## **3. Financement et charge financière**

Le besoin en financement se monte à CHF 880'000.00 est porté au compte n° 7201.5032.20. Il sera financé par un emprunt ainsi que l'utilisation des réserves dédiées. Un amortissement de 1.25% sur 80 ans est à compter.

## **4. Proposition**

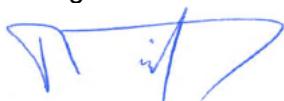
Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à approuver le crédit d'investissement de CHF 880'000.00 et à l'autoriser à l'emprunt au cas échéant.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

Le Conseiller communal, responsable du dicastère Eau : M. Olivier Pochon.

Approuvé dans sa séance du 24 novembre 2025

Thierry Piccand



Administrateur communal



Albert Pauchard



Syndic



**Message du Conseil communal au Conseil général du 15 décembre 2025  
Point No. 8.2.2 de l'ordre du jour**

**Crédit d'investissement relatif à la réfection de la place de sport et d'un escalier du bâtiment scolaire Ecolire de Léchelles**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseiller généraux,

Le Conseil communal a l'avantage de soumettre à votre examen et à votre approbation le crédit d'investissement relatif à la réfection de la place de sport et d'un escalier du bâtiment scolaire Ecolire de Léchelles.

**1. Introduction**

Le bâtiment scolaire Ecolire à Léchelles dispose d'une place de 400 mètres carrés, qui est mise à disposition des élèves mais aussi ouverte aux enfants de Léchelles pour profiter d'un espace de détente vert. Cette place de jeux enherbée est clôturée par un grillage reposant sur un muret de soutènement.

La clôture grillagée ainsi que le muret sont détériorés et méritent d'être remplacés. Afin de garantir la sécurité des utilisateurs, les clôtures et les grillages doivent être remplacés. Sur la parcelle voisine des travaux ont débutés et se termineront en 2026. Des synergies seront donc possibles afin de réaliser la réfection du grillage et du mur entre la parcelle privée et la parcelle communale. Le terrain sur lequel avait été aménagé un cabanon pour l'accueil extra-scolaire réclame également une réfection. Il devra être aplani et un réensemencement sera effectué.

Durant le courant de l'été 2025, l'appartement situé dans le bâtiment scolaire Ecolire a fait l'objet d'une réaffectation. Il abrite désormais deux salles de classe. Lors de ces travaux, il a été constaté que l'escalier desservant l'entrée de cette partie du bâtiment est en mauvais état et demande une réfection. De plus, cet escalier ne répond plus aux normes en matière d'accès pour les personnes à mobilité réduite. C'est pourquoi le Conseil communal propose de le remplacer par une rampe afin d'assurer l'accès du bâtiment scolaire aux personnes à mobilité réduite.





## 2. Travaux prévus

### **Place de jeux (travaux devisés à CHF 38'000)**

- Démolition du mur de soutènement et remplacement par un talus en légère pente
- Remplacement de la clôture
- Installation d'un portail
- Aplanissement du terrain et réensemencement

### **Escalier (travaux devisés à CHF 12'000)**

- Suppression des 4 marches
- Création d'une rampe en béton

## 3. Financement et charge financière

Le besoin en financement se monte à CHF 50'000. Il est porté aux comptes n° 3420.5030.02. Il sera financé par les liquidités courantes ou un emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché et amorti selon les prescriptions légales, soit 10% sur 10 ans.

## 4. Proposition

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à approuver le crédit d'investissement de CHF 50'000 et à l'autoriser à l'emprunt au cas échéant.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

Le Conseiller communal responsable du dicastère Construction et Projets communaux : M. Sébastien Formica.

Approuvé dans sa séance du 24 novembre 2025

Thierry Piccand

Administrateur communal



Albert Pauchard

Syndic



**Message du Conseil communal au Conseil général du 15 décembre 2025**

**Point No. 8.2.3 de l'ordre du jour**

**Crédit d'investissement pour le renouvellement du matériel informatique**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseiller généraux,

Le Conseil communal a l'avantage de soumettre à votre examen et à votre approbation le crédit d'investissement relatif au renouvellement du matériel informatique.

**1. Introduction**

Le plan d'études romand planifie un apprentissage progressif pour chaque élève dès son entrée en scolarité. Ainsi, il définit les intentions de l'éducation numérique, ses visées et les objectifs définis pour chaque cycle.

Le Centre Fritic a édité, pour les écoles fribourgeoises, un document listant notamment le matériel informatique nécessaire pour répondre aux objectifs pédagogiques ([www.fr.ch/fritic/prestations-techniques/conseils-en-equipement-et-internet/recommandations-relatives-au-materiel-it-des-ecoles](http://www.fr.ch/fritic/prestations-techniques/conseils-en-equipement-et-internet/recommandations-relatives-au-materiel-it-des-ecoles)).

Il est notamment recommandé de choisir les équipements dans le cadre d'une réflexion globale, d'utiliser des appareils technologiquement actuels et dont le système d'exploitation est mis à jour régulièrement, ainsi que d'équiper les classes avec des produits de même marque et gamme.

En termes de nombre de machines, les recommandations sont les suivantes : classes de 1H à 4H : 3 à 4 tablettes par classe, classes de 5H et 6H : 1 tablette avec clavier pour 3 élèves, classes de 7H et 8H : 1 tablette avec clavier ou 1 ordinateur portable par élève (au minimum 1 machine pour 2 élèves).

**2. Bases légales**

Le Grand Conseil fribourgeois a adopté en mai 2025 la Loi d'application du projet ENEO (Équipement numérique pour l'école obligatoire). Cette loi modifie la Loi scolaire fribourgeoise (LS, RSF 411.0.1) et ses règlements d'exécution.

Elle précise que :

- les Communes doivent financer et fournir le matériel informatique (ordinateurs, tablettes) aux élèves ;
- le Canton prend en charge l'infrastructure, la maintenance, la sécurité et la formation des enseignants.

**3. Etat actuel de l'équipement**

Depuis 2018, le parc informatique de notre établissement est complété chaque année dans le but d'atteindre progressivement les recommandations du centre Fritic.

## Etat actuel de l'équipement

Classe	Ecran interactif	Ordinateur portable / classe	Ordinateur portable / élèves	Tablettes (sans clavier)	Tablettes (avec clavier)
1-2H	1	1	0	2	0
3-4H	1	1	0	2	0
5-6H	1	1	3	0	4
7-8H	1	1	3	0	4

Pour compléter cet équipement de classe, qui est indispensable au quotidien, le moyen le plus approprié et le moins onéreux est de mettre à disposition des classes des mallettes informatiques. Elles peuvent être réservées en ligne par les enseignants pour une ou plusieurs leçons. Ces mallettes contiennent un certain nombre de machines, ce qui permet de travailler avec une classe entière sur un projet particulier (par exemple des recherches pour un exposé). Actuellement, deux mallettes de 3 et 2 ordinateurs portables sont à disposition.

### 3. Achats prévus

Dans le cadre des travaux de maintenance du parc informatique scolaire, il a été constaté que 13 ordinateurs portables utilisés par les élèves étaient défectueux et ne pouvaient plus être utilisés en classe. Ils ne supportent plus les mises à jour. La majorité de ces ordinateurs date de 2018. Il est dès lors indispensable les remplacer. En outre, il convient de compléter l'équipement des classes de cycle 2 .

L'Office cantonal du matériel scolaire (OCMS) met à disposition des sets très avantageux, ce qui nous offre une garantie quant à un service après-vente de qualité et des prix inférieurs à ceux pratiqués pour nos achats antérieurs.

#### Descriptif des achats :

- 21 ordinateurs portables
- 15 tablettes avec clavier
- 4 écrans interactifs

### 4. Financement et charge financière

Le montant total de CHF 50'000 est porté aux comptes n° 2120.5060.02. Le montant sera financé par les liquidités courantes ou un emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché et amorti selon les prescriptions légales, soit 25% sur 4 ans.

### 5. Proposition

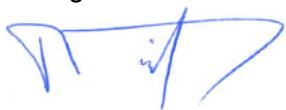
Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à approuver le crédit à hauteur de CHF 50'000 et à l'autoriser à l'emprunt au cas échéant.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

La Conseillère communale responsable du dicastère de la Formation : Mme Anita Moullet.

Approuvé dans sa séance du 24 novembre 2025

Thierry Piccand



Administrateur communal



Albert Pauchard



Syndic



**Message du Conseil communal au Conseil général du 15 décembre 2025**

**Point No. 8.2.4 de l'ordre du jour**

**Crédit d'investissement relatif à la mise en conformité en matière de protection incendie des bâtiments scolaires, de la salle polyvalente de Dompierre, de la halle des sports de Domdidier et des abris PC**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseiller généraux,

Le Conseil communal a l'avantage de soumettre à votre examen et à votre approbation le crédit d'investissement relatif à la mise en conformité en matière de protection incendie des bâtiments scolaires Ecolage, Ecolore et Ecoline à Domdidier, et Ecolire à Léchelles ainsi que de la salle polyvalente à Dompierre, de la halle de sports à Domdidier et des abris PC se trouvant dans ce bâtiment.

### **1. Introduction**

En 2019, l'Établissement cantonal d'assurance des bâtiments du canton de Fribourg (ECAB) a mis en place un système de délégation aux communes pour le contrôle de la protection incendie des bâtiments. Le spécialiste communal (SCPI) est responsable d'assister les communes sous l'angle technique et procédural en matière de sécurité des bâtiments publics et privés, des personnes et des animaux.

A cet égard, il examine les projets de construction dans le cadre des procédures de permis de construire pour les dossiers ne nécessitant pas un préavis de l'ECAB. A cet effet, il utilise le système d'information du bâtiment de l'ECAB (SIBAT). Le spécialiste suit une formation particulière dispensée par l'ECAB et est accrédité pour les communes dans lesquelles il officie. Pour la Commune de Belmont-Broye, les contrôles sont désormais assurés par une collaboratrice de l'Administration communale rattachée au Bureau technique.

Le Conseil communal a mandaté son spécialiste communal (SPCI), qui a agi en collaboration avec une experte de la prévention ECAB, pour un contrôle des bâtiments scolaires et des salles polyvalentes, qui doivent être légalement contrôlés tous les 5 ans. L'ensemble de ces bâtiments a fait l'objet de rapports détaillés (1 par bâtiment) qui ont été remis au Conseil communal dans le courant de cet automne.

En s'appuyant sur ces rapports, le Conseil communal a constaté que :

- la salle multi-usage de Léchelles et la nouvelle école Ecol'air à Dompierre répondent aux normes en vigueur.
- les bâtiments scolaires Ecolage, Ecolore et Ecoline à Domdidier et Ecolire à Léchelles ainsi que la salle polyvalente à Dompierre, la halle de sports à Domdidier et les abris de la protection situés dans ce bâtiment nécessitent des adaptations pour répondre aux normes en vigueur.

## **2. Mise en conformité**

Les travaux de mise en conformité faisant l'objet de cette demande de crédit consistent dans :

- l'installation de serrures antipanique permettant l'ouverture de certaines portes à n'importe quel moment et par quiconque d'une simple pression, de fermes portes et de portes coupe-feu ;
- la pose de signalétiques de sortie de secours manquantes ;
- l'acquisition de tables murales à rabat afin de libérer les voies d'évacuation.

### **Ecolage à Domdidier**

- 3 portes EI 30 avec ferme-porte et serrure antipanique.
- 9 signaux issu de secours avec ou sans alimentation électrique.
- Tables murales à rabat (nombre encore à déterminer).
- Réaménagement du couvert existant par la création d'un vestiaire et d'un économat pour les écoles et d'un local de conciergerie. Ce réaménagement permet de répondre aux normes de sécurité.

### **Ecolore à Domdidier**

- 3 portes EI 30 avec ferme-porte et serrure antipanique.
- 4 signaux issu de secours avec ou sans alimentation électrique.
- Tables murales à rabat (nombre encore à déterminer).

### **Ecoline à Domdidier**

- 1 porte EI 30 avec ferme-porte et serrure antipanique.
- Tables murales à rabat (nombre encore à déterminer).

### **Ecolire à Léchelles**

- 3 portes EI 30 avec ferme-porte et serrure antipanique.
- 8 signaux issu de secours avec ou sans alimentation électrique.
- Tables murales à rabat (nombre encore à déterminer).
- Réaménagement de l'entrée de la salle des travaux ACT pour être aux normes avec la création d'un sas d'entrée.

### **Salle polyvalente à Dompierre**

- 3 portes EI 30 avec ferme-porte et serrure antipanique.
- 5 signaux issu de secours avec ou sans alimentation électrique.
- Démontage parois et éléments ne respectant pas les normes défense incendie et construction d'un mur REI30 pour la partie foyer et le balcon du foyer.
- Remplacement des 3 portes principales d'entrée pour répondre aux normes et permettre ainsi une évacuation du public en toute sécurité.

En l'état actuel, selon les normes AEAI, cette salle ne peut accueillir qu'un maximum de 50 personnes. Le remplacement des portes permettra l'accueil de 300 personnes. Les prescriptions de protection incendie de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie en vigueur dans toute la Suisse constituent la base légale pour l'exécution de la protection incendie dans les bâtiments.

### **Halle de sports à Domdidier avec les abris de la protection civile**

- 5 serrures antipaniques.
- 12 signaux issu de secours avec ou sans alimentation électrique.
- Tables murales à rabat (nombre encore à déterminer).
- Mise aux normes de l'éclairage de sécurité dans les voies d'évacuation et les sorties de secours.

L'utilisation d'abris PC à des fins civiles est soumise à la Loi sur la protection civile.



### **3. Financement et charge financière**

Le besoin en financement se monte à CHF 95'000. Il est porté aux comptes n° 2170.5040.07. Il sera financé par les liquidités courantes ou un emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché et amorti selon les prescriptions légales, soit 3% sur 33.3 ans.

### **4. Proposition**

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à approuver le crédit d'investissement de CHF 95'000 et à l'autoriser à l'emprunt au cas échéant.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération

Le Conseiller communal, responsable du dicastère Bâtiments et patrimoine communal : M. Daniel Barras.

Approuvé dans sa séance du 24 novembre 2025

Thierry Piccand  
  
Administrateur communal



Albert Pauchard  
  
Syndic

